

Version Française

Ameublement - Classification des propriétés des surfaces d'ameublement

Möbel - Klassifizierung von Möbeloberflächen

Furniture - Classification for properties for furniture
surfaces

La présente Spécification technique (CEN/TS) a été adoptée par le CEN le 7 février 2022 pour application provisoire.

La période de validité de cette CEN/TS est limitée initialement à trois ans. Après deux ans, les membres du CEN seront invités à soumettre leurs commentaires, en particulier sur l'éventualité de la conversion de la CEN/TS en Norme européenne.

Il est demandé aux membres du CEN d'annoncer l'existence de cette CEN/TS de la même façon que pour une EN et de rendre cette CEN/TS rapidement disponible. Il est admis de maintenir (en parallèle avec la CEN/TS) des normes nationales en contradiction avec la CEN/TS en application jusqu'à la décision finale de conversion possible de la CEN/TS en EN.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions	5
4 Classification	6
4.1 Généralités	6
4.2 Classification de la résistance à la chaleur sèche	6
4.3 Classification de la résistance à la chaleur humide	6
4.4 Classification de la résistance aux liquides froids	7
4.5 Classification de la résistance à l'abrasion	8
4.6 Classification de la résistance aux rayures	8
4.7 Classification de la résistance aux microrayures	9
5 Expression des résultats	9
Bibliographie	10

Avant-propos européen

Le présent document (CEN/TS 16209:2022) a été élaboré par le comité technique CEN/TC 207 « Ameublement » dont le secrétariat est tenu par UNI.

L'attention est attirée sur la possibilité que certains des éléments de ce document puissent faire l'objet de droits de brevet. Le CEN ne peut être tenu responsable de l'identification de ces droits de brevet, quels qu'ils soient.

Le présent document remplacera la CEN/TS 16209:2011.

Par rapport à l'édition de la CEN/TS 16209:2011, les modifications suivantes ont été apportées :

- ajout de la résistance aux microrayures ;
- mise à jour des références normatives ;
- révision de l'Article 4 Classification : ajout de références normatives ; ajout d'exemples aux Tableau 1 et Tableau 2 ; révision du Tableau 3 et ajout de « Moutarde » et de « Vin rouge » ; les tours indiqués dans le Tableau 4 ont été révisés ;
- ajout d'un paragraphe 4.7 supplémentaire relatif aux microrayures ;
- révision rédactionnelle de tout le document.

Tout commentaire et toute question sur ce document doivent être adressés à l'organisme national de normalisation des utilisateurs.

Une liste complète de ces organismes peut être trouvée sur le site web du CEN.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les organismes nationaux de normalisation des pays suivants sont tenus d'annoncer cette Spécification Technique : Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni.

Introduction

Le présent document est un document de travail portant sur la classification de la résistance des surfaces d'ameublement selon les propriétés suivantes :

- résistance à la chaleur sèche ;
- résistance à la chaleur humide ;
- résistance aux liquides froids ;
- résistance à l'abrasion ;
- résistance aux rayures ;
- résistance aux microrayures.

NOTE La classification d'autres propriétés importantes des surfaces d'ameublement, comme l'adhérence ou la tenue à la lumière, figure dans l'EN ISO 2409:2007 et dans l'EN 15187:2006.